

PARIS, LE 10 JANVIER 2018

# MORT DE RÉMI FRAISSE : PAS DE RESPONSABLES, PAS DE COUPABLES !

Au petit matin du 26 octobre 2014 mourrait Rémi Fraisse, militant écologiste pacifiste de 21 ans, frappé par le tir d'une grenade offensive lancée par un gendarme suite aux affrontements ayant eu lieu sur le site de Sivens.

La confusion qui avait suivi ce dramatique évènement, avec une succession d'informations contradictoires caractérisant une communication gouvernementale calamiteuse, avait conduit la Ligue des droits de l'Homme (LDH) à initier une enquête citoyenne visant à faire la lumière sur les faits ayant conduit à la mort de la jeune victime.

Au terme de ces travaux et des auditions des témoins sur le terrain, rappelant que les pouvoirs publics sollicités avaient refusé d'y répondre, le rapport d'enquête souligne le climat de violence disproportionnée induit par une présence massive des forces de l'ordre sur le site, et les errements quant aux prises de décisions des autorités impliquées, conjugués à l'opacité des responsabilités dans les chaînes de commandement tant aux plans politique qu'administratif.

Ce 8 janvier 2018, les juges d'instruction de Toulouse ont rendu une ordonnance de non-lieu en faveur du gendarme auteur du tir de grenade ayant causé la mort de Rémi Fraisse et placé sous le statut de témoin assisté depuis 2016.

Ainsi, après cette dernière décision, encore susceptible d'appel, personne ni aucun niveau hiérarchique n'aura finalement été amené à assumer ses responsabilités quant aux décisions qu'il a pu prendre. Qui peut croire que la justice y trouvera son compte ?

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1895

